

Changez d'Air

Donnez de la hauteur à vos loisirs Nature !

CHANGEZ D'AIR

10 rue du Grand Pont

74270 FRANGY

Tél : 04 50 27 98 21

E-mail : changezdair@yahoo.fr

Site Web : www.changezdair.com

Eurl au capital de 4000 €

Siret 804881365

Immatriculation Tourisme : IM074150004

N° Assurance RCP : MMA 107 482 250

Traversée de la Corse 3 - 10 octobre 2020

Points forts du séjour :

- Le **parcours de la mer à la montagne** en passant par les cols, lacs et villages typiques de la vallée la + typique : le Niolu
- **La balade en bateau** dans la réserve naturelle de la Scandola, magnifique !!
- **Les hébergements** : en hôtels 3 étoiles bien situés
- L'encadrement par un **accompagnateur français** bon connaisseur de l'île



La récompense en fin de parcours : excursion en bateau dans la Scandola

Grandes lignes

8 JOURS - 7 NUITS - 5 JOURS DE RANDONNEE

Niveau : niveau facile à moyen

De 100 à 800 m de dénivelé et de 2h à 5h de marche par jour

L'encadrement sera fait par un accompagnateur en montagne diplômé d'état de l'équipe de Changez d'Air.

Groupe de 6 à 12 personnes

Les itinéraires pourront être modifiés en fonction des conditions météorologiques et du niveau du groupe.

Hébergement :

Hôtels 3 bien situés en ville, village et proche de la mer

Tarif : à partir de 1090 €

Comprend préparation, encadrement, **pension complète, excursion en bateau** et transferts sur place en bus.

J 1 : Vol depuis Genève (ou Lyon)

Après avoir atterri à Ajaccio, vous prendrez le train très typique pour rejoindre Corte, le cœur de l'île, capitale historique.

L'après midi, visite de la ville et petite balade dans la vallée du Tavignanu et ses belles vasques, idéales pour la baignade même à cette époque.

J 2 : Gorges Scala di Santa Régina

En matinée, transfert en taxi pour les plus belles gorges de l'île, le taxi vous déposera vers une fontaine et de là, rando en balcon des gorges vers le barrage de Calaccucia. Vous passerez par les villages perchés de Corsica et de Lozzi.

Installation pour **2 nuits** dans un hôtel confortable et lieu de rencontre des habitants de cette vallée considérée comme le berceau de l'île.

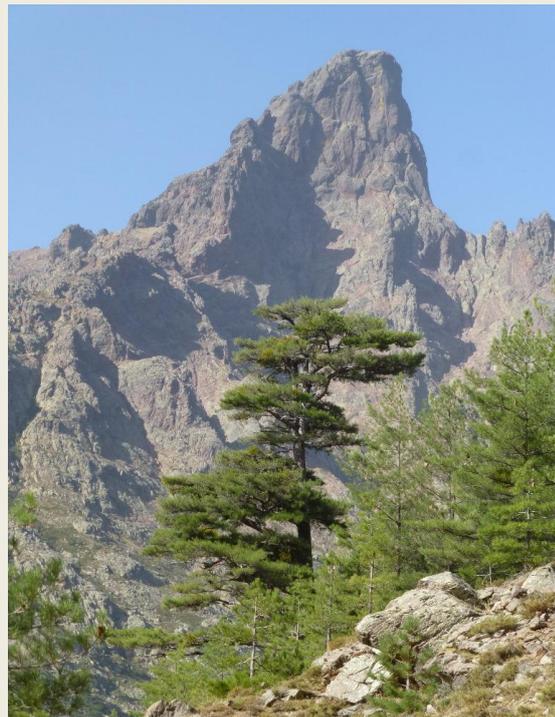
Voici le cœur historique de la Corse avec un village bien nommé



J 3 : Le Niolu

Au départ de l'hôtel, direction les crêtes qui dominent la vallée et les hauts sommets corses : Paglia Orba et bien sur le Cinto, le point culminant à 2706m.

C'est une zone de pâturage. Si les jambes le permettent, vous pourrez monter sur des points hauts qui dominent encore plus le secteur.



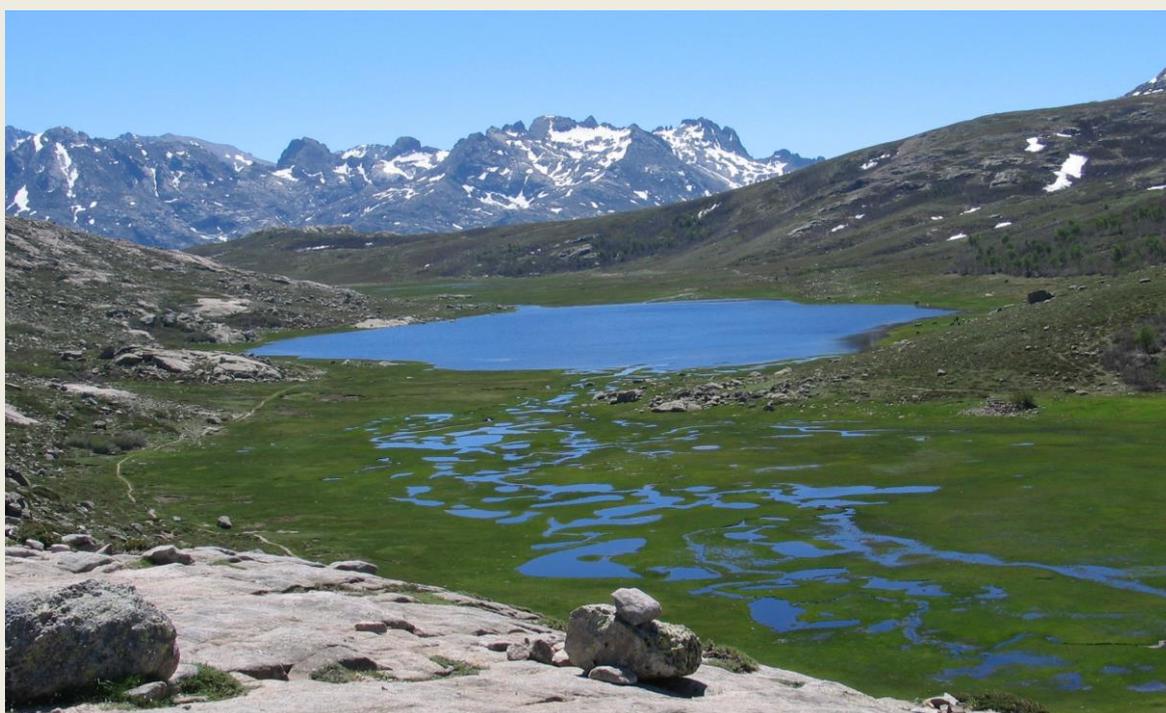
Les 5 frères et la Paglia Orba qui domine la vallée

J 4 : Col de Verghio

Par les chemins de bergers, direction le fabuleux col de Verghio qui sépare l'île en 2. Installation pour **2 nouvelles nuits** dans un hôtel ou gîte

J 5 : Lac Nino

A faire ou à refaire, toujours un grand moment de plaisir de se retrouver sur ces grandes étendues sauvages de la montagne corse.



J 6 : Gorges de la Spelunca

De l'autre côté du col, on traverse le pays des châtaigniers : Evisa, puis les belles gorges de la Spelunca pour rejoindre le village d'Ota.

Belles descentes dans ces impressionnantes gorges avec le passage d'un vieux pont romain. Une navette vous amènera à Portu où vous passerez 2 nuits.

J 7 : Réserve de la Scandola

Après ces quelques jours de marche, une journée de flânerie et un joli tour en bateau dans la réserve naturelle classée au patrimoine mondiale de l'Unesco.



J 8 : Retour sur Ajaccio et avion en soirée

Belle route pour rejoindre Ajaccio par les Calanques de Piana.

Temps libre en ville libre l'après midi avec de prendre l'avion en soirée.

Renseignements supplémentaires :

Niveau : niveau facile à moyen

Temps de marche effectif et dénivelé positif (+) et négatif (-)

J 1 : 1h30 de marche

J 2 : 4h de marche 600 m + et 250 -

J 3 : 5 h de marche 800 + et -

J 4 : 5h de marche et 700 +

J 5 : 4h30 de marche et 500 + et -

J 6 : 5 h de marche et 200 + et 1100 m -

Visites comprises dans le forfait :

L'excursion en bateau

Hébergements :

Hôtels 3 étoiles

1 nuit à Corte, puis 3 séjours de 2 nuits Calaccucia, Verghio et Portu

2 nuits en refuge – gîte au col de Verghio, nuit en chambre d'hôtel en option

Petits établissements pour la plupart bien situés

Hébergement en chambre à 2 ou 3 lits selon nombre de personnes

Repas :

Petit déjeuner pris sur place

A midi, pique nique nature préparé par nos soins.

Repas du soir pris dans des restaurants.

Transport sur place :

Taxi, train et bus

Pour vous rendre sur place : avion depuis Genève avec Easy jet

<https://www.easyjet.com/fr>

Aller 3 octobre Genève Ajaccio 6h 7h10 et retour le 10 octobre 20h45 – 21h55

Tarif au 25 février : 96 €

Billet à acheter par vos soins dès confirmation du voyage par Changez d’Air, un message vous sera envoyé
Une aide peut vous être apportée pour l’achat du billet (voir contrat)

EQUIPEMENT INDIVIDUEL A PREVOIR

Vêtements :

Les principes :

Pour le haut du corps, le principe des 3 couches permet de gérer quasiment toutes les situations :

- un sous-pull à manches longues en matière respirante (fibre creuse).
- une veste en fourrure polaire chaude.
- une veste coupe-vent imperméable et respirante type gore-tex.

En marchant, par beau temps calme, le sous-pull peut suffire. Par temps de pluie, neige ou vent, il suffit de rajouter la veste imperméable. Par grands froids ou lors des pauses, la veste polaire est un complément indispensable.

Prévoir des vêtements qui sèchent rapidement et donc proscrire le coton. Préférez la laine, la soie et les fibres synthétiques qui permettent de rester au sec et au chaud aussi longtemps que possible.

Pensez à vous couvrir avant d’avoir froid, mais surtout à vous découvrir avant d’avoir trop chaud. La sueur est l’ennemi du randonneur, car elle humidifie les vêtements

Ainsi, il est très rare d’effectuer une ascension vêtu d’une veste polaire.

La liste idéale : (à adapter suivant la randonnée et la saison)

- 1 chapeau de soleil ou casquette.
- 1 foulard.
- 1 bonnet.
- T-shirts manches courtes en matière respirante de préférence (1 pour 2 à 3 jours de marche).
- shorts
- 1 sous-pull à manches longues en matière respirante ou une chemise.
- 1 veste en fourrure polaire.
- 1 veste coupe-vent imperméable et respirante type gore-tex avec capuche.
- 1 cape de pluie ou un sursac si vous possédez la veste ci-dessus.
- 1 pantalon de trekking ample.
- 1 surpantalon imperméable et respirant type gore-tex (si votre budget vous le permet)
- 1 caleçon (peut-être utilisé le soir à l’étape).
- Chaussettes de marche (1 paire pour 2 à 3 jours de marche) Privilégier la laine ou les chaussettes spécifiques randonnée. Attention au coton pour les ampoules.
- 1 paire de chaussures de randonnée tenant bien la cheville et imperméables à semelle type Vibram. Pensez à « tester » auparavant les chaussures neuves et celles inutilisées depuis longtemps. Proscrire absolument les bottes et après-skis.
- 1 paire de guêtres ou mini guêtres selon saison (hiver/été)
- Des sous-vêtements.
- 1 maillot de bain (facultatif).
- 1 pantalon confortable pour le soir.
- 1 paire de chaussures de détente légères pour le soir.

Equipement pour la rando

- 1 sac à dos de 35/40 litres à armature souple, muni d'une ceinture ventrale et permettant d'accrocher les raquettes.
- Un grand sac plastique permettant de protéger l'intérieur du sac à dos.
- 1 paire de lunettes de soleil d'excellente qualité avec protection latérale.
- 1 thermos ou une gourde de préférence isotherme (1,5 litre minimum).
- 1 couteau de poche type Opinel.
- 1 petite pochette (de préférence étanche) pour mettre son argent, carte d'identité, carte vitale et contrat d'assistance.
- Nécessaire de toilette (privilégiez l'indispensable, les petites contenances, les échantillons et les kits de voyages).
- 1 serviette de toilette qui sèche rapidement.
- Boules Quiès ou tampon Ear (facultatif).
- Papier toilette + 1 briquet.
- Crème solaire + écran labial.
- Boite plastique hermétique (contenance 0,5 l minimum) + gobelet + couverts.
- 1 frontale ou lampe de poche.
- 1 couverture de survie.
- Un drap-sac ou petit duvet (pour les nuits en gîte ou refuge)
- Appareil-photo, jumelles (facultatif).

Pharmacie personnelle

- Vos médicaments habituels.
- Médicaments contre la douleur : paracétamol de préférence.
- Pastilles contre le mal de gorge.
- Bande adhésive élastique, type Elastoplaste en 8 cm de large.
- Jeux de pansements adhésifs + compresses désinfectantes.
- Double peau (type Compeed ou SOS ampoules).
- 1 pince à épiler.

Formalités :

Durant la randonnée, vous devez être en possession dans votre sac à dos :

- de votre téléphone portable
- Carte d'identité en cours de validité ou Passeport.
- Carte vitale- Contact de votre assurance voyage-
- Un peu d'argent en espèces et votre Cb

Votre carte maladie, carte bleue et espèces

Changez d'Air



Donnez de la hauteur à vos loisirs Nature !

CHANGEZ D'AIR

10 rue du Grand Pont

74270 FRANGY

Tél : 04 50 27 98 21

E-mail : changezdair@yahoo.fr

Site Web : www.changezdair.com

Eurl au capital de 4000 €

Siret 804881365

Immatriculation Tourisme : IM074150004

N° Assurance RCP : MMA 107 482 250

Traversée de la Corse 3 - 10 octobre 2020

Tarif : 1090 € par personne

Départ assuré à partir de 6 personnes minimum

Comprenant :

La préparation du voyage, les transports sur place, l'encadrement,
L'hébergement en chambre, la pension complète et les transports

Ne comprend pas les boissons, le repas du soir 8

Contrat à renvoyer daté et signé **avec un acompte de 350 €**

Le solde sera à versé au plus tard le 1er septembre sans rappel de notre part

Options : (Cochez et rajouter le paiement à l'inscription)

- Nuits en chambre d'hôtel les Jours 4 et 5 : 65 €
- Nuits en chambre individuelle : 295 € (sous réserve de disponibilité le jour de la réservation)
- Aide à l'achat de votre billet d'avion (avec votre CB) : 20 €
- Assurance annulation : 3 % du total soit € (faites votre calcul)
- Assurance rapatriement : 15 €

Attention : Réservation validée le jour de la réception du contrat, en fonction des places disponibles.

Pour payer par virement Iban : FR76 1810 6000 3296 7359 3216 866 changez d'air

Les éventuels frais de transferts bancaires sont à votre charge

Pour payer par Carte, nous contacter

Conditions de vente et d'annulation :

Voir les conditions de vente et d'annulation ci jointes au programme

La signature avec bon pour accord entraine l'acceptation de ces mêmes conditions

La souscription de l'assurance annulation proposée ou une Assurances personnelle permet le **remboursement de la différence des sommes non remboursées par Changez d'AIR**

Les motifs d'annulation sont définis par l'assurance.

Changez d'Air assure seulement la souscription de l'assurance.

Mme Mr

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Date :

Signature (précédé de bon pour accord) :

CONDITIONS DE VENTES & D'ANNULATION

CHANGEZ D'AIR

10 Rue du grand pont 74270 FRANGY

Site Web : www.changezdair.com

Eurl au capital de 4000 €

Siret 804881365

Assurance RC MMA : MMA 107 482 250

Confirmation d'un dossier ou prestation :

1/ Après acceptation de notre devis, le client s'engage à le renvoyer avec la mention manuscrite « bon pour accord », afin de confirmer la prestation demandée.

Un acompte d'environ sera à versé pour toute réservation et le solde après prestation (sauf pour les sommes inférieures à 250 €, le total sera à payer à la réservation)

2/ Le contrat lie le client à Changez d'Air, pour le respect du travail mis en œuvre et des conditions de mise en application de celui-ci.

3/ Changez d'Air s'engage à fournir les prestations requises selon devis ou facture, dans un cadre légal d'activités de montagne encadrées par des professionnels diplômés d'état (Guide de Montagne, Accompagnateur en Montagne et Moniteur), conformément à la déontologie et la législation encadrant ces activités.

4/ Changez d'Air certifie l'exactitude et la conformité des diplômes des professionnels exerçants pour lui. Tous les professionnels dépendent du diplôme d'alpinisme, (les guides et les accompagnateurs en particulier) et sont à jours de leur recyclage obligatoire (tous les 6 ans sous l'égide de l'ENSA). Celui-ci leur confère le droit d'exercer contre rémunération selon les règles juridiques et sécuritaires qui encadrent la profession.

5/ Changez d'Air confirme et atteste être en possession de toutes les autorisations administratives et de garanties d'assurance pour l'exercice des activités proposées dans le cadre de sa structure (Syndicat Professionnel conduit par un directeur).

6/ Changez d'Air s'engage à fournir des prestations de qualité et s'engage à veiller à la sécurité de tous les participants, pour autant que l'équipement de

chacun soit adapté aux activités de montagne. Pour la moyenne montagne été/hiver : bonnes chaussures de marche à semelle crantées, baskets ou chaussures de montagne. (Aucune chaussure de ville ne sera acceptée : chaussures en toiles, bottes ou chaussures ouvertes etc...)

-Concernant les sacs, seuls sont autorisés les sacs à dos de montagne, pour la sécurité et le confort des participants. En aucun cas les sacs de villes ou sacs à bandoulières seront acceptés.

6bis/ Si les clauses du §6, n'étaient pas respectées, le professionnel sera en droit de refuser la participation du client pour des raisons sécuritaires. La prestation ne sera alors pas assurée et le client ne pourra prétendre à aucun remboursement. .

7/Météo : proposant des activités de pleine nature en montagne, nous sommes tributaires les uns les autres des conditions météorologiques. A partir du moment où une prestation est confirmée par un client, nous contrôlons régulièrement la situation climatique. En cas d'incertitude découlant d'un phénomène perturbé (dépression), Changez d'Air suit jour par jour et heure par heure l'évolution.

Nous sommes les seuls à prendre la décision de maintenir ou d'annuler une prestation confirmée. Le client ne peut en aucun cas prendre par lui-même cette décision et de fait s'expose d'office aux conditions et aux pénalités d'annulation (Cf § 10 frais d'annulation). Nous avons en effet l'expérience, la connaissance de la montagne et en particulier celle de notre massif. Si nous jugeons que l'activité est réalisable (tjrs en relation avec la météo incertaine), elle sera alors assurée.

Le manque de neige n'est pas une condition d'annulation de sortie en raquette et dans ce cas les randonnées se feront en mode pédestre, sans raquettes.

8/*Seule la pluie installée et persistante, les risques d'orage forts, le brouillard épais, les chutes de neige fortes avec risques d'avalanche peuvent justifier l'annulation d'une prestation, afin de ne pas compromettre le confort et la sécurité des clients et de celle des enfants en particulier.

9/Si Changez d'Air annule une prestation pour les raisons météorologiques (selon § 8), il le fera au plus tard la veille ou le matin même de la prestation. Le client est tenu informé régulièrement des différentes étapes qui conduiront à cette décision. Nous nous engageons alors à rembourser intégralement la

prestation (si acompte ou solde versé avant la prestation), ou alors si le client le souhaite une date de remplacement sera alors proposée.

9 bis/ Changez d'air s'autorise d'annuler (en cas d'insuffisance d'inscrit par exemple) un voyage au plus tard

3 semaines avant le départ pour les voyages de plus de 6 jours.

7 jours avant le départ pour un voyage de 2 à 6 jours

48h avant le départ pour un voyage de 2 jours maximum

Le client en sera informé à ce moment-là et ne pourra prétendre à aucun remboursement que ce soit, autre que celui intégral des sommes versées.

10/Conditions d'annulation

Elles varient selon les circuits ou voyage, se référer au contrat

Sans conditions spécifiques affichées sur le contrat, les conditions type ci dessous s'appliqueront :

De l'inscription à 30 jours avant l'activité, 25 % seront retenus

De 29 à 15 jours avant l'activité, 50 % seront retenus

De 14 à 2 jours avant le voyage, 70 % seront retenus

A partir de 2 jours avant le voyage, 100 % seront retenus

De même, en cas d'annulation en cours de séjour, aucun remboursement ne sera fait.

Si l'assurance est souscrite auprès de Changez d'Air, cette dernière remboursera la différence sous conditions d'acceptation et de franchise.

11 / Conditions d'annulation couple ou duo

Si un couple ou un duo ont réservé une chambre twin ou double pour eux et que l'une des personnes venait à annuler, la différence entre chambre double et single sera à la charge de la personne qui annule

10 ter/ Conditions d'annulation groupe

Lors d'une journée ou un séjour organisé et réservé par un groupe constitué, le tarif est fixé en fonction du nombre de personnes donnés lors de l'élaboration du projet.

Si le nombre définitif venait à être modifié, la part manquante sera à répartir entre les personnes inscrites.

12/Les écoles, les centres de loisirs et les centres de vacances : Concernant ces groupes, nous demandons (au même titre que vos organismes de tutelle) un minimum d'encadrants pour seconder le professionnel et assurer la sécurité

des enfants. Le professionnel assure un transfert de responsabilité sur des animateurs, instituteurs ou parents, qui au final dépendent de lui seul. Ils se doivent aussi de faire respecter toutes les consignes.

-Sur le terrain il est le seul habilité à prendre toutes les décisions qui dépendent de la gestion du groupe et de sa sécurité.

-Le nombre de personnes autorisées (pour des questions de pratiques et d'assurance) est variable en fonction de l'activité réservée. Il sera précisé par téléphone dans un premier temps et communiqué sur le devis ou facture par ailleurs.

13/Changez d'Air confirme et atteste être en possession d'un agrément émanant de l'Education Nationale (vous référer à la liste des activités sportives de montagne couvertes par le rectorat www.education.gouv.fr).

Ce dernier est valable 5 ans et renouvelable au bout de cette période.

14/Pour les voyages avec billets d'avion ou autres moyens de transport, Changez d'air conseille des vols ou autre moyen de transport mais n'est pas responsable de l'annulation, du report ou retard d'un vol ou autre bus, train etc.

Le client ne pourra pas demander de dédommagement ou autre remboursement des prestations terrestres à Changez d'air suite à un problème lié à ces transports

15/ Lors des déplacements en mini bus, une participation est demandé au client, les dommages corporels sont bien sur assurés pas les bagages ou effet personnels en cas de vols ou perte de ceux-ci.

Il est demandé aux voyageurs de garder les affaires ou biens précieux sur eux lors des haltes par exemple.

16/ Lors d'hébergement en hôtel ou chambres d'hôtes, la base est de 2 personnes par chambre ou 3 selon le nombre impair ou paire de participants sachant que les chambres ne sont pas mixtes sauf cas exceptionnel.